

[ACTUALITÉ](#)[JURIDIQUE](#)[PRATIQUE](#)[CARRIÈRE](#)[COMMUNAUTÉ](#)[SERVICES](#)OFFRE DÉCOUVRIE TERMINÉE :
S'ABONNER

[ACCUEIL](#) > [CLUB PRÉVENTION-SÉCURITÉ](#) > [ACTUALITÉ PRÉVENTION SÉCURITÉ](#) > [A LA UNE PRÉVENTION-SÉCURITÉ](#) > « Une épée de Damoclès pèse sur les intervenants sociaux en commissariat » (ANISCG)

[AIDE AUX VICTIMES](#)

« Une épée de Damoclès pèse sur les intervenants sociaux en commissariat » (ANISCG)

Publié le 12/10/2017 • Par [Julie Clair-Robelet](#) • dans : [A la Une prévention-sécurité](#), [Actu experts prévention sécurité](#)



Dubois

Fragilisés par un financement précaire de leurs postes, les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie se sont réunis à Paris pour s'interroger sur l'avenir de leur mission. La présidente de l'Association nationale des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, Pascale Dubois, détaille les enjeux de l'évolution de ce dispositif. Le CIPDR appelle pour sa part les collectivités à se mobiliser pour la pérennité

de ces postes.

Une centaine d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie se sont réunis mercredi 11 octobre au ministère de l'Intérieur à Paris pour faire le bilan de ce dispositif mis en place dans les années 1990 et surtout imaginer l'avenir.

Manque de financement, statut précaire, isolement... Pour la présidente de l'ANISCG (Association nationale des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie), Pascale Dubois, la pérennité des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie constitue un « combat au quotidien ».

Le dispositif existe depuis les années 1990, mais l'association nationale des intervenants sociaux en commissariats et gendarmerie n'existe, elle, que depuis 2003. Nous devons avoir une réflexion sur le devenir de ce dispositif qui est aujourd'hui confronté à des difficultés de financement, mais aussi à des problématiques statutaires, car il n'existe pas de véritable statut de l'intervenant social en commissariat et gendarmerie. Il existe donc quasiment autant de dispositifs que de postes.

En raison de cette situation, il est donc un peu compliqué d'imaginer l'avenir sereinement. Il est temps de se réunir avec les différents partenaires pour réfléchir à ces questions et essayer de définir un véritable statut des intervenants sociaux en commissariats et gendarmerie.

En introduction de la journée, vous avez parlé d'une « épée de Damoclès qui pèse sur chacun des postes », la situation est-elle si précaire ?

Oui, actuellement, il faut signer chaque année une convention pour renouveler ou non le poste. Donc, chaque année, la volonté politique décide s'il est opportun ou non de garder un poste. Nos partenaires, collectivités locales, conseils départementaux sont confrontés à des problématiques financières et malheureusement l'intervenant social peut faire les frais de ces restrictions budgétaires. C'est un combat au quotidien alors que, paradoxalement, je crois qu'aujourd'hui tout le monde a compris l'intérêt de ces postes. Mais il faut ensuite pouvoir les financer.

Comment envisagez-vous l'avenir ?

Je reste optimiste. C'est un combat de tous les jours, mais nous avons de très beaux exemples de réussite. Aujourd'hui, le ministre de l'Intérieur parle beaucoup du rapprochement police-population, je suis profondément convaincue que le dispositif des intervenants sociaux dans les commissariats et les gendarmeries peut largement contribuer à cette amélioration.

Dans un [entretien](#) accordé au Club Prévention Sécurité en avril dernier, vous aviez évoqué la possibilité d'un rattachement des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie au ministère de l'Intérieur. Où en est cette réflexion ?

Un rattachement au ministère de l'Intérieur, à l'instar des psychologues qui interviennent dans les commissariats, signifie des coûts importants. Je ne pense pas que cela soit possible dans un avenir proche. Mais nous avons peut-être d'autres pistes, comme la mise en place de conventions pluriannuelles et non plus annuelles. Cependant, la priorité est déjà de conforter les postes qui existent par un statut et un financement adaptés.

Quel peut-être le rôle des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie face à la problématique de la radicalisation ?

Cette thématique s'est imposée de fait à certains intervenants sociaux dans quelques départements. Le rôle de l'intervenant social est de pouvoir accueillir toute personne en détresse. De fait, ces derniers mois, certains ont été confrontés à l'arrivée dans les commissariats et les gendarmeries de familles qui ne savaient pas comment gérer un proche qui manifestait des signes de radicalisation.

Il nous semble donc important que les intervenants sociaux soient également formés à cette thématique, non pour régler le problème ou le dénoncer, mais pour être dans cette démarche d'accompagnement et d'orientation de ces familles. Pour certaines d'entre elles, ces familles sont complètement perdues et ne savent pas à qui s'adresser. Beaucoup d'intervenants ont réussi à suivre la formation à la détection des signes de radicalisation violente du ministère de l'Intérieur. Aujourd'hui, ce n'est cependant pas le quotidien des intervenants sociaux, mais il est important de leur donner les bases de prise en charge de ces familles.

FOCUS

« Cibler les collectivités territoriales pour pérenniser le financement »

Les montages financiers des postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie sont « très diversifiés, mais de plus en plus difficiles », explique Dominique Simon-Peirano, chargée de mission au CIPDR (Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation). Le coût d'un ISCG peut ainsi être intégralement pris en charge par le conseil départemental, par la commune ou l'EPCI. « Il y a alors d'emblée une adhésion au dispositif d'ISCG. C'est le modèle le plus simple. »

collectivités locales. « Ceci se fait de manière provisoire parce que le FIPD est un levier financier » et est confronté « à un budget en diminution sur le volet prévention de la délinquance », précise-t-elle.

Un financement mixte avec le FIPD et, soit le conseil départemental, soit une commune ou un EPCI est également possible et « ce cas est de plus en plus fréquent ». Enfin, quelques postes sont financés intégralement par le FIPD en raison du désengagement de certaines collectivités territoriales ou conseils départementaux », comme ce fut le cas dans [le Loiret](#) au cours de l'été 2017.

Dominique Simon-Peirano estime aujourd'hui « nécessaire de faire prendre conscience aux conseils départementaux et aux collectivités de la nécessité de pérenniser ces postes et de continuer à co-financer de manière stable ce dispositif ». Pour cela, « il faut mieux faire connaître le dispositif et cibler les collectivités territoriales, car c'est là que le travail de proximité est déterminant ».

Elle annonce qu'un « séminaire de réflexion sera organisé début décembre par le CIPDR avec l'ensemble des acteurs qui contribuent au financement du dispositif pour formuler des préconisations concrètes afin de conforter et déployer le dispositif des intervenants sociaux ».

THÈMES ABORDÉS

[Aide aux victimes](#)[Prévention de la délinquance](#)[RÉAGIR À CET ARTICLE](#)[VOUS AVEZ UNE QUESTION ? POSEZ-LA À NOTRE JURISTE](#)